



swisscom

La politique de Swisscom en matière de Droits de l'homme

Swisscom pense qu'une prise de position cohérente et responsable sur le thème des Droits de l'homme est une composante essentielle de sa stratégie de durabilité. Le respect des Droits de l'homme sur ses marchés, dans ses activités et sa chaîne de valeur tombent dans son domaine de responsabilité en tant qu'entreprise.

Dans cet esprit, Swisscom est axée sur les principes suivants en matière de respect des Droits de l'homme :

Conformité

Swisscom attend de sa direction et de ses collaborateurs qu'ils agissent toujours en conformité avec l'ensemble des lois, règles et réglementations en vigueur et suivent les normes applicables à l'international ou autres normes largement reconnues, telles que les Guiding Principles on Business and Human rights (principes directeurs relatifs au commerce et aux Droits de l'homme) et la Social Accountability (responsabilité sociale) 8000 ainsi que la politique de l'entreprise en matière d'achat. Swisscom attend de ses fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils appliquent le même niveau de conformité.

Identification

Swisscom cherche à identifier et prévenir les atteintes aux Droits de l'homme dans ses activités et dans sa chaîne de valeur en appliquant des procédures établies dans le cadre de sa gestion des risques, de la gestion des risques de ses fournisseurs ou de la gestion de ses achats. Cette identification peut être assurée sur site au moyen d'audits et de contrôles ou via d'autres canaux testés comme la dénonciation (Whistleblowing).

Prévention et résolution

Swisscom aborde les cas identifiés d'atteinte aux Droits de l'homme de manière préventive ou bien corrective. Des procédures sont en place pour prévenir ce genre d'atteintes, les atténuer ou les éliminer et en suivre la progression.

Transparence

Swisscom est totalement transparente sur son approche des Droits de l'homme. Des divulgations sont faites conformément aux exigences de rapport et normes applicables telles que GRI.